



MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES Episode de pollution à l'OZONE (O3)

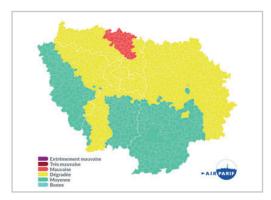
Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 06/09/2023

Référence: Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution pollution en Ile-de-France

05/09/2023

Prévision pollution :

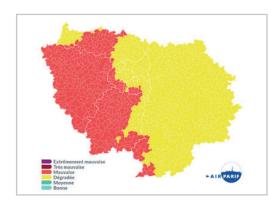
OZONE



06/09/2023

Prévision pollution :

DEPASSEMENT OZONE



135 µg/m³ et 165 µg/m³ pour Ozone (O₃)

160 µg/m³ et 190 µg/m³ pour Ozone (O₃)

Explication de l'épisode et évolution

Le maintien d'un temps estival (chaud et sec) favorisera la formation d'ozone, polluant majoritaire de l'air francilien. Les concentrations en ozone prévues seront soutenues et pourraient dépasser le seuil d'information et de recommandations. Des remontées de sables sahariens pourraient impacter les niveaux en particules PM10. Ce mercredi, la qualité de l'air sera mauvaise à l'ouest de la région et majoritairement dégradée sur le reste du territoire.

Recommandations comportementales







acteurs

Maitriser les



Utiliser les moyens de transports les circulation moins polluants: Vélo, transports en commun, covoiturage

Réduire la vitesse de économiques

Réduire les émissions énergétiques polluantes des liées au chauffage

Différer les consommations déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort:

- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

